

# REGLEMENT DU TOURNOI

**Article 1 :** Le tournoi interrégional par équipes est homologué et ouvert aux joueurs et joueuses en possession d'une licence valide ou d'une carte de tournoi journalière STT. Il se déroulera sur 15 tables. La salle de sport se situe à Ecole-Village, rue de la gare 27A, 1242 Satigny. Parking en bas de l'école et près de la gare. Interdiction de stationner en haut du bâtiment scolaire sous risque de contravention. Attention le parking/gare est payant.

**Plan d'accès :** <http://www.ctfmandement.ch/general/acces.asp>

**Article 2 :** Les séries et horaires :

**Samedi 18 Septembre 2010**

**Dimanche 19 Septembre 2010**

**Série E**                      **08h00**

**Série D**                      **08h00**

**Série C**                      **14h00**

**Série B**                      **14h00**

**Article 3 :** Des poules de 3 ou 4 équipes seront organisées dans chaque série. Les deux premières équipes de chaque poule seront qualifiées directement en tableau principal par élimination directe. Les parties se déroulent au meilleur des 5 manches. Dès qu'une équipe parvient à 3 points, le match s'arrête et l'équipe est désignée vainqueur ( applicable dans les poules et les tableaux principaux ). Une équipe doit être composée de deux joueurs uniquement. Les joueurs peuvent être de deux clubs différents. A chaque tour, la composition de l'équipe sera inscrite dans l'ordre que souhaite le capitaine de chaque équipe. Le déroulement des parties se fera dans l'ordre suivant :

A-Y  
B-X  
Double  
A-X  
B-Y

**Article 4 :** Les inscriptions seront ouvertes le 09/08/2010. Un joueur peut participer à la série de son classement ainsi qu'à sa série au-dessus :

**Joueur classé D1 à D2 : Série E et/ou série D**  
**Joueur classé D3 à D5 : Série D et/ou série C**  
**Joueur classé C6 à C10 : Série C et/ou série B**  
**Joueur classé B11 à B15 : Série B**

Vos inscriptions devront être reçues **par internet** avant le **12 Septembre 2010 à 22h00**.

**Site :** [www.ctfmandement.ch](http://www.ctfmandement.ch)

Les places étant limitées à 24 équipes maximum par série ( E, D, C, B, )

L'ordre des inscrits se fera par date de réception de votre inscription reçue par internet sur notre site.

**Article 5 :** Les droits d'engagement est fixé à **Fr. 40.- par équipe, soit Fr. 20.- par joueur**.

Le paiement se fera le jour de votre arrivée.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone, par courrier ou sur place.

Afin de vérifier votre inscription définitive, la liste des équipes sera accessible sur notre site.

**Article 6 :** Le scratch sera prononcé **5 minutes** après l'appel. Les balles sont fournies par les joueurs. Le pointage sera effectué **15 minutes** avant le début de chaque série.

**Article 7 :** Les performances seront prises en compte pour les classements.

**Article 8 :** La participation des féminines est admise dans les tableaux sur la base du classement masculin.

**Article 9 :** Toute absence non excusée sera sanctionnée d'une amende selon l'article 12.2.30 du Règlement Financier STT (frais d'inscription + Fr. 20.-) et enregistrée ( article R.S. AGTT 600.1.1).

**Article 10 :** le tournoi se déroulera sans interruption chaque jour. Les joueurs pourront se restaurer et se désaltérer à la buvette qui les accueillera tout au long du tournoi.

**Article 11 :** Le tirage au sort aura lieu le 15 Septembre 2010.

**Article 12 :** Nom du responsable du tournoi : Mr Devaux Nicolas. Contact : [nicolasping@wanadoo.fr](mailto:nicolasping@wanadoo.fr) - Tél. 0033/632.851.892

**Article 13 :** **Chaque joueur devra si l'organisateur le demande prouver à tout moment son classement. Merci donc de bien vouloir vous munir de votre licence.**

**Article 14 :** Il est formellement interdit de fumer dans les salles de sport. Le club décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

**Article 15 :** Chaque série sera primée en espèces à partir des ½ de finales et en lots pour les ¼ de finales en fonction du nombre d'équipes inscrites. L'organisateur se réserve le droit d'annuler à tout moment une série et/ou de modifier les dotations si le nombre d'inscrits est insuffisant.

**Article 16 :** La participation au tournoi oblige donc l'acceptation du présent règlement.